

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ GRENOBLE 1

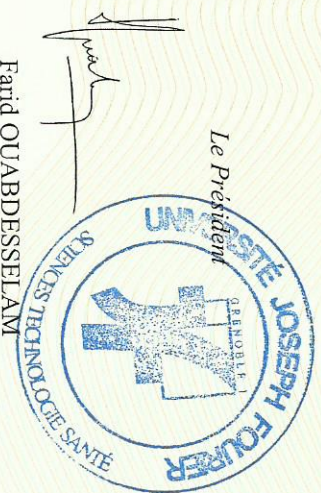
DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.612-7 ;
Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1 ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;
Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;
Vu les pièces justificatives produites par M. SYLVAIN FOURNIER, né le 19 août 1980 à BOULOGNE SUR MER (062), en vue de son inscription au doctorat ;
Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu, le 16 octobre 2008 une thèse portant sur le sujet suivant : Outils pour des problèmes industriels de tournées de véhicules avec transbordement, préparée au sein de l'école doctorale Mathématiques, Sciences et Technologies de l'Information, devant un jury présidé par VAN-DAT CUNG et composé de BRUNO BACKER, NADIA BRAUNER-VETTER, DOMINIQUE FEILLET, GERD FINKE, AMMAR OULAMARA, MARINO WIDMER ;
Vu la délibération du jury ;
Le **DIPLOME NATIONAL DE DOCTEUR SPÉCIALITÉ MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE**
est délivré à **M. SYLVAIN FOURNIER**
et confère le **grade de docteur**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Grenoble, le 13 février 2009

Le titulaire

N° GRENI 7400643
/2009200701778



Le Président

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Jean SARRAZIN

